

# Un Plan Vert pour la Ville de Bouctouche

Présenté au Conseil Municipal de Bouctouche

Le 22 juin 2006



Groupe d'Initiatives Vertes  
**BOUCTOUCHE**  
Green Initiatives Group

Préparé par le Comité du Plan Vert

New  Nouveau  
**Brunswick**  
Your Environmental Trust Fund at Work  
Votre Fonds en fiducie pour l'environnement au travail

**FCM**  
Federation of Canadian Municipalities  
Fédération canadienne des municipalités

  
**BOUCTOUCHE**  
*Grand petit havre*

Le 22 juin 2006,

La Ville de Bouctouche  
211 boulevard Irving  
Bouctouche N.-B.  
E4S 3K6

**M. le Maire et membres du Conseil municipal de la Ville de Bouctouche,**

Nous sommes très heureux de vous présenter le premier Plan vert de la Ville de Bouctouche. Il s'agit aussi du premier du genre au Nouveau-Brunswick.

Le Plan vert propose une série de recommandations pour la municipalité et ses citoyens afin que Bouctouche puisse continuer à se démarquer et se développer comme destination côtière communautaire durable. Un guide pour le développement à court et à long terme de la ville, le plan vert vise à améliorer la qualité de vie des citoyens, à réduire l'impact de la ville sur l'environnement et à protéger les intérêts des prochaines générations.

Le Plan donne suite aux accomplissements antérieurs de la communauté en matière de développement durable et éco-touristique, et propose des recommandations dans les quatre secteurs clés choisis par le Comité du Plan :

- L'aménagement urbain et les infrastructures vertes
- La gestion municipale interne
- La promotion des initiatives du développement durable
- La participation des citoyens

Enfin, vous trouverez à la page 17 du document un plan d'action à court terme pour l'implantation du plan au cours de la prochaine année.

Notre souhait est que vous accueillerez la vision qui est articulée dans le plan et que vous saisissez cette merveilleuse opportunité de faire de Bouctouche une véritable ville verte.

Sincèrement,

**Les membres du Comité du Plan vert**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
AVANT PROPOS	4
REMERCIEMENTS	4
1.0 INTRODUCTION	5
1.1 La mise en contexte	5
1.2 La raison d'être du Plan vert	5
1.3 La structure du Plan	5
2.0 UNE VISION DE L'AVENIR	6
3.0 L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES VERTES	7
3.1 L'aménagement urbain	7
a) Le zonage	7
b) Les parcs et les sentiers	7
c) La création de voies pour les vélos	8
3.2 L'infrastructure verte	8
a) La préservation des terres arables et des sols	8
b) La gestion de la forêt urbaine	9
c) La conservation des ressources aquatiques	9
d) L'aménagement paysager et les jardins communautaires	10
4.0 LA GESTION MUNICIPALE INTERNE	10
4.1 Les achats et investissements municipaux	10
4.2 La conservation d'énergie	11
4.3 Les matières résiduelles	11
4.4 Les nuisances	12
a) La réduction de l'impact des neiges usées	12
4.5 La concertation des initiatives	12
5.0 LA PROMOTION DES INITIATIVES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
5.1 La publication et la diffusion	13
5.2 Le financement des activités culturelles et environnementales	14
5.3 Des incitatifs financiers pour protéger l'infrastructure verte	14
6.0 LA PARTICIPATION DES CITOYENS	15
6.1 La conservation d'énergie	15
6.2 La conservation de l'eau	15
6.3 Les pesticides	16
6.4 Les matières résiduelles	16
6.5 La vie active	17
ANNEXE A Plan d'action pour l'application du Plan Vert de Bouctouche	18
ANNEXE B Indicateurs de succès	22

## AVANT PROPOS

Le Comité du Plan vert a été créé en septembre 2005 suite à la volonté exprimée par la municipalité de Bouctouche de poursuivre son cheminement vers le statut de véritable destination touristique communautaire durable.

Le Plan vert est le résultat de plus de 8 mois de travail de la part du Comité. Le Comité a travaillé sur l'élaboration d'un document de planification urbaine qui est à la fois détaillé, facile à comprendre et flexible. Le plan propose une vision pour l'avenir, des principes écologiques qui aideront à guider les prises de décisions sur tous les aspects du fonctionnement de la ville et il étale une série de recommandations pour atteindre les résultats escomptés.

Ainsi conçu, le Plan : a) aidera à réduire l'impact environnemental de la ville; b) favorisera la protection du patrimoine naturel de la région; et c) permettra à la municipalité de faire des économies, notamment par la réduction de la consommation d'énergie et la diminution des impacts sur les infrastructures municipales.

La présente étude a été réalisée avec l'aide du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Indépendamment de cet appui, les points en vue exprimés sont ceux de l'auteur et n'engagent en rien la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités, non plus que le gouvernement du Canada.

Droit d'auteur ©2006 Ville de Bouctouche Inc.

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, enregistrée ou transmise sous une forme ou par un moyen quel qu'il soit, électronique, mécanique, photographique, sonore, magnétique ou autre, sans l'autorisation préalable écrite du propriétaire.

## REMERCIEMENTS

Les membres du Comité du Plan vert désirent remercier les individus et les organismes suivants pour leurs importantes contributions à l'élaboration du Plan vert : Mathieu D'Astous, coordinateur du plan vert qui a initié le projet en 2005; Michel DesNeiges et la *Fondation Médias Verts* pour leur travail de consultation et de recherche qui a mené à un rapport de 70 pages faisant l'état des villes viables à la grandeur du monde et sur lequel s'est inspiré le Comité au moment de la conceptualisation du Plan; les membres du comité directeur qui ont contribué à au développement du projet, soit Géraldine Arsenault de *l'Éco-centre Irving/La dune de Bouctouche*, Charles LeBlanc propriétaire du *Café le Relax et le gîte du passant Le Relais*, Jean Goguen et Elmo Bastarache de la *Commission d'Aménagement du District de Kent*, Maria Maute et Lise Barrieau, étudiantes de *l'École Clément Cormier* et Marc Landry, Directeur Général de la Ville de Bouctouche, ainsi que M. Gilles Martin pour ses conseils en cours de route. Le comité directeur reconnaît l'importante contribution financière du *Fonds en Fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick*. Enfin, merci à tous les citoyens de la Ville de Bouctouche qui ont fait part de leurs commentaires, leurs opinions et leur vision pour le développement de leur communauté.

## **1.0 INTRODUCTION**

### **1.1 La mise en contexte**

Depuis plusieurs années, la Ville de Bouctouche acquiert la réputation d'une ville touristique composé d'attraits exceptionnels où il fait bon vivre. Mais cette réputation n'a pas été acquise sans effort. Dès le début des années 1990, et grâce au leadership de citoyens visionnaires, la communauté s'est engagée dans un processus qui lui a permis de se réinventer, de s'épanouir et de se doter de bijoux culturels et naturels qui, aujourd'hui, font l'envie de nombreuses communautés d'ici et d'ailleurs. De plus, la ville a sagement cherché à se développer comme une « Destination touristique communautaire durable ». En fait, Bouctouche est devenue une région côtière modèle grâce à des initiatives de développement durable comme le Projet Écotouristique de la Baie de Bouctouche, le réseau de sentiers et de pistes cyclables, le marché des fermiers, la marina de la Pointe du Moulin « Sawmill Point Boat Basin », le programme d'écocertification Écovision et l'Écocentre Irving/La Dune de Bouctouche. C'est justement dans ce contexte que des représentants municipaux des quatre coins des provinces atlantiques viennent vivre l'expérience du programme « *Leçons apprises/Lessons Learned* ». Cependant, il y a encore fort à faire en matière de développement durable si la région désire continuer de jouer un rôle avant-gardiste dans ce domaine. Le développement d'un plan vert est essentiel à la continuation de ces efforts.

### **1.2 La raison d'être du Plan vert**

Le plan vert a été mis sur pied afin de guider la gestion municipale et le développement urbain selon les principes du développement durable. Le Plan vert propose une série de recommandations destinées à la municipalité et ses résidents afin que Bouctouche puisse véritablement atteindre le statut de « destination touristique communautaire durable ».

Le Plan vert identifie quelques secteurs clés pour le développement durable de la ville tout en aidant à la protection et à l'amélioration des infrastructures de celle-ci.

### **1.3 La structure du Plan**

Le Plan Vert adresse les secteurs clés suivants :

- L'aménagement urbain et les infrastructures vertes
- La gestion municipale interne
- La promotion des initiatives de développement durable
- La participation des citoyens

## 2.0 UNE VISION DE L'AVENIR

En l'an 2025, Bouctouche est reconnue pour sa qualité de vie, pour son cachet unique, ses attraits touristiques axés sur le patrimoine naturel et culturel.

Bouctouche VISION 2025 est :

- une véritable destination touristique communautaire durable qui valorise la santé de l'environnement et le bien être des citoyens;
- une ville dynamique, animé et accueillante, reconnue pour sa qualité de vie et l'ambiance qu'on y retrouve;
- un modèle de développement pour les villes à l'échelle nationale voir même internationale et un lieu de recherche et de bourgeonnement de nombreux projets pilotes, de nouvelles technologies et d'évènements culturels et professionnels qui contribuent au développement des communautés durables;
- une ville ou les corridors verts (sentiers, parcs, milieux fragiles et exceptionnels) sont maintenus afin d'assurer une plus grande biodiversité et une meilleure santé générale de l'environnement;
- une ville ou les citoyens ont une culture de respect de l'environnement;
- une ville dotée d'un centre-ville qui bourdonne d'activités et de divers utilisations combinées telles que les boutiques, les cafés, les restaurants, les centres culturels et récréatifs, les logements et les petites entreprises;
- une ville qui attire les jeunes professionnels et les entreprises émergentes;
- une ville ou les technologies vertes alimentent une grande proportion des infrastructures municipales ainsi que celles des résidences et des entreprises privées;
- Une ville ou les citoyens, les entrepreneurs, les écoles et autres institutions régionales et les autres intervenants collaborent au développement continu du projet de ville verte;
- Un centre de partage d'information et connaissances au niveau des collectivités viables.

### **3.0 L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES VERTES**

#### **3.1 L'aménagement urbain**

On entend par aménagement urbain toutes les activités de planification, de développement et les travaux de construction qui ont lieu à l'intérieur d'une municipalité. Le plan vert préconise une approche environnementale à la planification urbaine et à la construction de routes, d'édifices et de quartier résidentiels ainsi qu'à l'entretien des endroits publics.

##### **a) Le zonage**

Le zonage sert à délimiter les types de développements qui sont permis dans une municipalité. Le zonage, qui découle du plan municipal conventionnel d'une ville, sert à maximiser la cohérence des différents types de développements et à minimiser les aménagements incompatibles.

Il est recommandé que la Ville :

- 1) ajoute une disposition dans son Plan municipal qui reconnaît le Plan vert comme un outil de référence obligatoire dans le processus de planification et de prises de décisions de la municipalité;
- 2) adopte une politique qui assure la protection des milieux écologiques fragiles et les ressources naturelles exceptionnelles suite à la mise à jour de l'inventaire de ceux-ci;
- 3) dédie trente-cinq (35) pour cent de son territoire aux espaces verts;
- 4) demande aux développeurs de dédier huit (8) pour cent de la surface d'un nouveau développement à une forme d'espace vert;
- 5) interdit le développement de projets dans son parc industriel ou ailleurs qui ont un impact significatif sur la santé des citoyens et de l'intégrité de l'environnement;
- 6) développe une stratégie qui encourage le développement du multi résidentiel en milieu commercial dans le centre ville afin de réduire les pressions sur les infrastructures bâties et naturelles.

##### **b) Les parcs et les sentiers**

Nous savons aujourd'hui que les parcs, les sentiers et les réserves écologiques contribuent considérablement à la qualité de vie d'une municipalité. Ils sont des endroits de loisirs et de détente qui contribuent à la santé de l'environnement. De plus, la disponibilité et l'accès à ceux-ci favorisent la vie active et les activités de plein air chez les citoyens.

Il est recommandé que la Ville :

- 7) affecte son département des travaux publics à l'entretien et l'amélioration des sentiers;
- 8) continue le développement des espaces publics variés, dont des parcs récréatifs et des terrains pour les sports extérieurs.

### **c) La création de voies pour les vélos**

L'utilisation du vélo est bon pour la santé et réduit les émissions des gaz à effet de serre qui résultent de l'utilisation des véhicules à moteur. La présence de pistes cyclables dans les municipalités offre un moyen de transport durable et peu dispendieux pour les gens de tout âge, et est bénéfique pour l'industrie du tourisme.

Il est recommandé que la Ville :

- 9) installe des supports à vélos dans le centre-ville et aux entrées et sorties des sentiers, des institutions et des autres attractions de la ville;
- 10) place des enseignes pour indiquer les voies de circulation pour les vélos;
- 11) fasse la promotion de son réseau de pistes cyclables dans les communications destinées aux citoyens, aux touristes et à la population du sud-est du Nouveau Brunswick;
- 12) augmente le nombre de pistes cyclables et élabore un plan de construction sur les artères principales permettant ainsi aux cyclistes de circuler d'un bout à l'autre de la ville en toute sécurité.

## **3.2 L'infrastructure verte**

L'infrastructure verte est le capital naturel d'une ville qui comprend les espaces verts, les parcs, les terres agricoles, les terres protégées et les réserves écologiques. L'infrastructure verte offre maints services à la population, notamment la purification de l'air et de l'eau potable.

### **a) La préservation des terres arables et des sols**

Les terres arables sont celles qui sont propices à l'agriculture. Elles sont d'une grande importance pour l'économie rurale et constituent un élément important de l'infrastructure verte d'une zone urbaine.

Il est recommandé que la Ville :

- 13) fasse la promotion de l'achat des produits agricoles locaux par l'entremise de ses communications afin de soutenir l'économie locale;
- 14) conserve autant que possible les terres agricoles existantes dans les limites de la ville.



### **b) La gestion de la forêt urbaine**

Les arbres jouent un rôle écologique et esthétique important dans une ville. En plus de créer une atmosphère distinctive et attrayante les arbres placés le long des rues, des trottoirs et des sentiers filtrent les bruits et la pollution des voitures. De plus, les arbres offrent de l'ombre, stabilisent les berges des cours d'eau et ralentissent l'écoulement des eaux de pluie.

La Ville devrait explorer des manières à encourager la plantation d'arbres sur son territoire, notamment sur les terrains de la municipalité, le long des routes et dans l'ensemble des zones commerciales, résidentielles et industrielles.

Il est recommandé que la Ville :

- 15)** identifie et protège les arbres et les peuplements exceptionnels de la municipalité, encourage la plantation d'arbres sur son territoire et réglemente la coupe de bois;
- 16)** rédige et adopte des lignes directrices afin d'inciter et d'aider les développeurs à préserver les arbres lors des travaux de construction;
- 17)** plante un arbre commémoratif à chaque printemps et pour souligner le travail continu de verdissement de la communauté.

### **c) La conservation des ressources aquatiques**

Les eaux usées sont une source significative de pollution dans nos villes. Elles proviennent de toutes sortes d'activités humaines qu'elles soient domestiques, industrielles ou agricoles. Par exemple, les eaux de ruissellement captées par les puisards le long des rues reçoivent tout ce qui a été déposé sur le sol par l'activité urbaine (engrais, détergents, retombées atmosphériques, déchets solides, résidus de la circulation automobile, particules de l'usure des surfaces asphaltées, abrasifs, fondants chimiques, etc.). Le système d'égout municipal de même que les fosses septiques défectueuses sont également d'importantes sources de polluants aquatiques. Pour protéger nos cours d'eau, il faut s'assurer de traiter les eaux usées municipales sur l'ensemble du territoire et de minimiser les sources de pollution agricoles et urbaines.

La Ville doit protéger les tributaires et l'estuaire de la rivière Bouctouche tout en faisant la promotion de bonnes pratiques qui favorisent leur intégrité écologique.

Il est recommandé que la Ville :

- 18)** adopte un arrêté exigeant le maintien d'une zone tampon de trente (30) mètres sur les deux bords de tous cours d'eau sur son territoire;
- 19)** organise une campagne publique de nettoyage des cours d'eau à chaque printemps;
- 20)** évalue la performance de la lagune municipale sur une base régulière;

- 21) exige que les nouveaux développements d'envergure incorporent des systèmes de filtration des hydrocarbures dans leurs stationnements et encourager les entreprises établies à faire de même;
- 22) travaille en collaboration avec la marina de la Pointe au Moulin afin de réduire l'impact environnemental des installations et des usagers de la marina.

#### **d) L'aménagement paysager et les jardins communautaires**

Les aménagements paysagers et les jardins communautaires contribuent à la santé de l'environnement, à la qualité de vie des citoyens et embellissent le paysage urbain.

Les aménagements paysagers écologiques auront également des retombées économiques pour la municipalité puisque les propriétés qui incorporent de telles améliorations finissent par augmenter en valeur.

Il est recommandé que la Ville :

- 23) encourage et collabore avec les citoyens, écoles et groupes communautaires qui veulent développer des aménagements tels que les jardins potagers, jardins communautaires, de jardins de fleurs à travers des concours et autres incitatifs;
- 24) encourage l'utilisation d'espèces indigènes qui sont mieux adaptés au climat, ne posent aucune menace aux autres espèces de la région et qui sont favorables aux insectes bénéfiques;
- 25) encourage l'aménagement écologique des terrains.

## **4.0**

### **LA GESTION MUNICIPALE INTERNE**

Une municipalité peut réduire son impact sur le milieu environnant de manière significative en améliorant ses opérations et ses méthodes de gestion, et en augmentant l'efficacité de ses infrastructures. En général, l'adoption de bonnes pratiques favorise une réduction des coûts opérationnels à long terme et contribuent à la conservation des ressources naturelles. De plus, les municipalités qui adoptent une posture proactive face à l'environnement, servent d'exemples aux citoyens et favorisent le développement d'une économie durable.

#### **4.1 Les achats et investissements municipaux**

La Ville devrait choisir des produits et services qui ont le moins d'impact sur l'environnement pour rencontrer les besoins de ses bureaux administratifs et pour l'entretien de ses édifices, ses diverses infrastructures et ses propriétés. Les critères privilégiés peuvent inclure : la durabilité du produit, sa nature recyclable, son efficacité énergétique et sa composition. La ville devrait également évaluer le potentiel d'utilisation d'énergie renouvelable pour rencontrer ses besoins énergétiques.

Il est recommandé que la Ville :

- 26) se procure du papier à base de fibres recyclées pour toutes ses activités administratives;
- 27) utilise des produits de nettoyage écologique;
- 28) évalue le potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables pour rencontrer ses besoins énergétiques;
- 29) incorpore des énergies renouvelables et des technologies vertes dans tous les nouveaux projets de construction;
- 30) se procure de véhicules hybrides ou à faibles émissions pour le renouvellement de la flotte municipale.

#### **4.2 La conservation d'énergie**

Il y a plusieurs raisons pour laquelle une municipalité devrait mettre en place des mesures de conservation d'énergie à l'interne, dont en voici quelques-unes : réaliser des économies financières, entreprendre une action concrète et visible pour lutter contre les changements climatiques, encourager les comportements éco-responsables des citoyens en donnant l'exemple, montrer une image positive et dynamique de la ville.

La Ville de Bouctouche devrait réduire la consommation énergétique des infrastructures municipales et minimiser les émissions de gaz carbonique de toutes ses installations et de tous ses équipements.

Il est recommandé que la Ville :

- 31) embauche une firme d'ingénieurs certifiés pour évaluer la performance énergétique des bâtiments municipaux et établir un plan d'action en fonction des recommandations qui en découlent;
- 32) développe une stratégie de conservation d'énergie pour ses bâtiments et autres infrastructures;
- 33) établisse des lignes directrices destinées à sa flotte municipale afin de réduire ses émissions des gaz à effet de serre (réglementation de la marche au ralenti).

#### **4.3 Les matières résiduelles**

Afin de réduire le volume des déchets acheminés aux centres de triage et aux sites d'enfouissement, plusieurs municipalités mettent sur pied des programmes de recyclage à l'intention de leurs employés. Le papier blanc, le papier journal, les plastiques, les métaux et les contenants de breuvages peuvent facilement être recyclés par le personnel.

La Ville de Bouctouche devrait faire tout son possible pour réduire le volume de déchet produit à l'interne.

Il est recommandé que la Ville :

- 34)** équipe ses bâtiments de bacs pour la récupération du papier, du carton, des plastiques et des contenants de breuvages;
- 35)** recycle les piles, les cartouches d'imprimantes, le matériel électrique et électronique et les tubes fluorescents;
- 36)** utilise les feuilles et le gazon tondu sur ses terrains pour en faire du compost qui sera utilisé comme engrais pour les aménagements paysagers de la Ville;
- 37)** diminue davantage la consommation du papier en favorisant les fichiers électroniques et les communications par courriel.

#### **4.4 Les nuisances**

Les activités de gestion municipale sont souvent sources de bruits et de pollution. Il faut donc s'assurer de limiter les nuisances et de chercher des solutions aux activités polluantes.

##### **a) La réduction de l'impact des neiges usées**

La neige qui est déblayée des routes peut contenir des déchets et des contaminants dont des hydrocarbures de la circulation des véhicules à moteur, des particules de l'usure des surfaces asphaltées, des abrasifs et des fondants chimiques.

La Ville de Bouctouche devrait explorer des manières innovatrices afin de réduire l'impact du déglacage sur les cours d'eau. La Ville devrait notamment chercher à adopter des mesures de réduction des sels de déglacage et les neiges usées devraient être déchargées dans des endroits où leur impact sera minimisé. La Ville devrait également explorer des nouvelles approches pour filtrer les contaminants de celles-ci.

Il est recommandé que la Ville :

- 38)** révise son programme de déglacage et de déneigement afin d'évaluer les potentiel d'utiliser des alternatives moins néfastes pour l'environnement;
- 39)** établi un lieu approprié pour la disposition et le traitement des neiges usées afin de réduire l'impact sur l'environnement.

#### **4.5 La concertation des initiatives**

Le degré de succès d'un projet ou d'une initiative communautaire dépend du niveau d'implication des citoyens, des dirigeants et des autres acteurs. La création d'organismes ou de comités environnementaux au sein des structures administratives municipales est un moyen pour faciliter le travail de liaison entre les citoyens, le gouvernement local et les autres intervenants. Ces organismes servent également dans

la coordination de projets pilotes et de diverses initiatives qui favorisent la santé de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Il est nécessaire que la Ville de Bouctouche travaille avec les citoyens, les autres acteurs de la communauté, les institutions régionales ainsi que tout les niveaux de gouvernement dans l'application de son plan vert. Elle doit notamment permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration et au développement des projets et initiatives qui en découlent. Cette approche va combler les lacunes en ressources humaines et financières essentielles à son essor.

Il est recommandé que la Ville :

- 40) crée un « groupe des initiatives environnementales » (GIE) au sein de la municipalité pour l'application des recommandations du Plan vert. Le groupe sera également chargé d'évaluer l'efficacité du projet et de fournir un rapport annuel au conseil municipal sur les améliorations effectuées;
- 41) assure une représentation des différents acteurs de la communauté sur le GIE, notamment les étudiants, les citoyens et les entrepreneurs;
- 42) crée des partenariats avec l'Université de Moncton et certaines organisations non gouvernementales pour l'avancement des dossiers environnementaux;
- 43) accorde un budget au Groupe des initiatives environnementales afin de couvrir les frais opérationnels de base.

## 5.0

### LA PROMOTION DES INITIATIVES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La population générale est de plus en plus préoccupée par les enjeux environnementales qualité de d'avantage et sensibilisée du lien étroit qui existe entre la santé humaine et l'état de l'environnement. Cependant, les gens ne sont pas toujours conscients des bienfaits du développement communautaire durable et des moyens ou des comportements qu'ils peuvent adopter pour réduire leur impact sur l'environnement et pour améliorer leur qualité de vie.

Il est donc essentiel pour les municipalités de communiquer leurs politiques vertes à leurs employés et aux citoyens de la communauté.

#### 5.1 La publication et la diffusion

Les municipalités peuvent encourager la couverture médiatique des questions de planification urbaine et de développement durable.

Il est nécessaire que la Ville de Bouctouche sensibilise la population par rapport aux pratiques durables et qu'elle communique les initiatives et les politiques du Plan vert.

Il est recommandé que la Ville :

- 44) mandate le Groupe des initiatives environnementales pour la responsabilité de développer un plan de communication pour les questions environnementales.

### **5.2 Le financement des activités culturelles et environnementales**

Les municipalités qui veulent se démarquer comme des villes durables où il fait bon vivre doivent développer des événements communautaires qui mettent en valeur l'environnement et le patrimoine naturel. Par exemple, l'organisation d'activités qui réunissent les gens autour d'une fête ou d'un festival écologique va illustrer aux citoyens que la protection de l'environnement a également le potentiel d'améliorer la communauté sur le plan culturel.

La Ville de Bouctouche devrait soutenir des activités qui font la promotion du développement durable. Elle devrait également explorer la possibilité de fonder un festival écologique annuel et de supporter des camps pour les jeunes qui ont une composante écologique.

Il est recommandé que la Ville :

- 45) organise en collaboration avec le (GID) des activités qui font la promotion du développement durable tels qu'une célébration autour de la Journée de la Terre, un festival écologique, une série de conférences écologiques ou une cérémonie annuelle de plantation d'arbres par l'entremise du GIE.

### **5.3 Des incitatifs financiers pour des projets de développement verts**

Alors que plusieurs initiatives du développement durable permettent d'économiser de l'argent, d'autres initiatives requièrent des investissements additionnels. Pour répondre à cette situation, les gouvernements locaux peuvent se servir d'incitatifs financiers pour les projets de développement qui investissent dans des nouvelles technologies durables, telles que l'innovation au niveau de l'efficacité énergétique, et qui font la promotion de la qualité de vie des citoyens et ou des travailleurs. Cette stratégie aura des retombées économiques pour la municipalité puisque les propriétés qui incorporent de telles améliorations finissent par augmenter en valeur.

La Ville devrait encourager l'aménagement écologique des terrains et des propriétés privées ainsi que l'incorporation des concepts novateurs dans les nouveaux projets de développement.

Il est recommandé que la Ville :

- 46) élabore des incitatifs financiers pour les propriétaires qui investissent dans l'incorporation de concepts durables novateurs dans les projets de construction et d'aménagement.

## **6.0**

### **LA PARTICIPATION DES CITOYENS**

Les municipalités doivent se munir d'approches novatrices de gestion et de communication qui facilitent la participation des citoyens dans l'élaboration et le développement des projets environnementaux. En effet, la participation des citoyens est essentielle au succès des projets, notamment dans l'application d'un plan vert. Voici quelques initiatives environnementales qui requièrent la participation des citoyens.

#### **6.1 La conservation d'énergie**

La consommation d'énergies fossiles pour rencontrer nos besoins énergétiques et de transport relâche des gaz à effet de serre dans l'atmosphère ce qui contribue au phénomène de changement climatique.

Le changement climatique menace le mode de vie de l'ensemble des canadiens comme nul autre problème environnemental. Les villes côtières sont particulièrement affectées par l'augmentation du niveau marin qui en résulte. Il faut donc à tout prix réduire les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement planétaire.

Il est recommandé que la Ville :

- 47)** offre aux citoyens et aux entrepreneurs une liste des programmes de financement disponibles pour améliorer leur efficacité énergétique;
- 48)** fasse la promotion de l'efficacité énergétique auprès des citoyens et des autres intervenants;
- 49)** Fasse la promotion du co-voiturage auprès des citoyens;
- 50)** évalue le potentiel pour un système de transport en commun qui relie les communautés de la région.

#### **6.2 La conservation de l'eau**

Le développement socio-économique et l'avenir de nos communautés dépendent de la disponibilité en eau potable. La conservation de l'eau et la protection des sources d'approvisionnement sont les meilleures manières pour atteindre cet objectif.

Il est recommandé que la Ville :

- 51)** crée un programme de sensibilisation pour la conservation de l'eau;
- 52)** adopte une politique ou un arrêté qui limite la consommation de l'eau lors des périodes de sécheresse;
- 53)** collabore sur la mise en application du programme de protection du champ de captage du Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick afin de protéger l'intégrité des ressources en eau potable.

### **6.3 Les pesticides**

Les pesticides (insecticides, herbicides et fongicides) sont des produits chimiques conçus pour éradiquer des insectes et des plantes non désirés. Malheureusement, ils peuvent avoir un impact nuisible sur la santé humaine et sur les plantes et animaux qui ne sont pas visés par les utilisateurs. Les pesticides peuvent également se propager dans les sources d'eau potable souterraines et dans les lacs, rivières et estuaires. Depuis dix ans, plus de 70 municipalités canadiennes ont adopté des arrêtés interdisant l'utilisation de pesticides sur les propriétés privées.

La Ville de Bouctouche devrait adopter des pratiques alternatives à la gestion des pestes et des mauvaises herbes et devrait jouer un rôle de leadership afin de convaincre les résidents et les entreprises d'utiliser les alternatives écologiques aux pesticides. Notamment, la Ville devrait travailler en collaboration avec la direction du terrain de golf de Bouctouche et avec l'Arboretum Irving avec l'objectif d'éliminer progressivement l'utilisation des pesticides.

Il est recommandé que la Ville :

- 54)** cesse l'utilisation de pesticides et d'herbicides sur les terrains de la municipalité;
- 55)** adopte un arrêté interdisant l'utilisation cosmétique des pesticides à l'intérieur de la municipalité;
- 56)** mette sur pied une campagne de sensibilisation sur les méthodes de gestion biologique des pelouses.

### **6.4 Les matières résiduelles**

Le recyclage des déchets résidentiels est devenu la norme à travers les pays industrialisés. En effet, les municipalités peuvent maintenant recycler près de 90% des rebuts.

La Ville de Bouctouche devrait miser sur la réduction du volume de déchet produit à l'intérieur de la municipalité tout en augmentant la participation de la population au programme de récupération des déchets résidentiels sec/humide.

Il est recommandé que la Ville :

- 57)** place des poubelles avec compartiments séparés sec/humide dans le centre-ville;
- 58)** sensibilise les citoyens et les entreprises sur les meilleures méthodes pour réduire la production des déchets, telles que le compostage;
- 59)** vise à mettre sur pied un centre de recyclage destiné aux résidents et aux commerces;
- 60)** rende le programme sec/humide obligatoire afin d'augmenter le taux de recyclage et de récupération des déchets solides.



### **6.5 La vie active**

De plus en plus de citoyens sont à la recherche de moyens de vivre plus sainement et de faire de l'exercice au quotidien.

La Ville de Bouctouche devrait continuer à développer des opportunités sportives et récréatives, notamment des sorties en plein air, des excursions et des activités sur la rivière afin de promouvoir la vie active des citoyens

Il est recommandé que la Ville :

- 61)** publie une liste des activités récréatives disponibles et la distribue aux résidents;
- 62)** maintienne un poste de coordinateur des loisirs au sein de la municipalité;
- 63)** offre des camps de vacances pour les jeunes;
- 64)** collabore avec les écoles pour développer des activités dans la communauté.

## ANNEXE A

### Plan d'action pour l'application du Plan Vert de la Ville de Bouctouche Actions de "Démarrage Rapide" (juin 2006)

Voici un plan d'action à court terme pour l'application des recommandations du plan vert de la Ville de Bouctouche. Les recommandations du plan seront implantées de manière graduelle, en fonction des ressources disponibles et des opportunités qui se présentent en cours de route. Elles seront exécutées par le *Groupe d'Initiatives Vertes (GIV)* qui sera mis sur pied au printemps 2006. Le GIV sera composé de membres de la communauté et de l'administration municipale.

Le plan d'action qui suit propose des mesures concrètes à court terme pour verdir la ville et d'inciter la participation du grand public tout au long du processus. La majorité des actions énumérées ci-dessous regroupent les recommandations énumérées dans le plan. L'évaluation de l'efficacité de l'application des mesures du plan vert sera effectuée par le comité directeur du GIV au mois de juin 2007.

### ***Recommandations: juin 2006 à juin 2007***

<b>La gestion municipale interne et la promotion des initiatives du Développement durable</b>	
<b>Actions</b> <i>(dates)</i>	<b>Description</b>
<b>1. Adoption du plan par le conseil municipal</b> <i>(juin 2006)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Révision et adoption du plan vert par le conseil municipal par voie de résolution. Modification du plan au besoin en fonction de l'apport du conseil;</li> <li>b) Présentation de la version finale du plan vert au grand public et aux médias;</li> <li>c) Plantation d'un arbre commémoratif pour souligner son adoption;</li> <li>d) Le conseil annonce les premières mesures qui seront entreprises par la ville pour appliquer le plan.</li> </ul>
<b>2. Mise sur pied d'un groupe d'initiatives vertes (GIV)</b> <i>(juin – septembre 2006)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mise sur pied d'un Groupe d'Initiatives Vertes (GIV) qui sera chargé de l'application des mesures du plan;</li> <li>b) Sélection d'un comité directeur (GIV) qui représente les différents intervenants de la communauté : soit les élus municipaux, le secteur des affaires, les entreprises et attractions touristiques, les citoyens, les utilisateurs des ressources (agriculteurs, pêcheurs), la jeunesse;</li> <li>c) Établissement d'une entente de soutien financier et/ou en nature de la part de la municipalité envers le GIV;</li> <li>d) Activités de réseautage et de concertation avec les institutions, les groupes environnementaux de la région ainsi que d'autres organismes tels que l'exécutif du Marché des Fermiers de Bouctouche, le Groupe de Développement Durable du Pays de Cocagne et la Commission des Déchets Solides de Kent;</li> <li>e) Développement d'indicateurs pour évaluer l'efficacité du processus d'application du plan et des différentes démarches entreprises;</li> <li>f) Élaboration d'un plan d'action à long terme qui guidera le processus d'application des recommandations de façon structurée;</li> <li>g) Consulter les autres municipalités à l'échelle provinciale et nationale sur divers dossiers de gestion municipale durable.</li> </ul>

<b>3. Incorporation des principes du plan vert au plan municipal</b> <i>(juin – septembre 2006)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Rédaction du plan municipal en fonction des <u>recommandations 1 à 6</u> de la section “Aménagement Urbain\Zonage” du plan vert;</li> <li>b) Planification du parc industriel en fonction des nouvelles tendances d’efficacité énergétique et de respect de l’environnement.</li> </ul>
<b>4. Verdissage des édifices municipaux (les achats et investissements municipaux)</b> <i>(juin - juillet 2006 avec suivi continu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Application des <u>recommandations 25 à 35</u> telles que :</li> <li>b) Installation d’un système de recyclage dans les édifices municipaux tels que l’hôtel de ville, l’aréna, le garage des travaux publics et la lagune de traitement des eaux usées (établir un système de collecte des rebuts recyclables – papier, piles, canettes, bouteilles, plastiques, ampoules, etc...);</li> <li>c) Utilisation de produits de nettoyage écologiques;</li> <li>d) Utilisation de papier, papier hygiénique et de papier essuie tout à base de fibres recyclées (post consommation);</li> <li>e) Élaboration de lignes de conduite sur la marche au ralenti pour les véhicules de la flotte municipale;</li> <li>f) Élaboration d’une stratégie de réduction de la consommation énergétique;</li> <li>g) Favorise l’achat de produits et services qui proviennent de la grande région de Bouctouche;</li> <li>h) Munir l’hôtel de ville avec quelques vélos mis à la disponibilité des employés;</li> <li>i) Sensibilisation des employés de la municipalité sur les objectifs de la Ville en développement durable.</li> </ul>
<b>5. La gestion des déchets</b> <i>(automne 2006)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Consultation avec la Commission des déchets solides de Kent afin d’élaborer une stratégie pour améliorer le taux de participation au programme sec/humide;</li> <li>b) Déterminer un moyen de réduire le volume de déchets solides envoyés au dépotoir;</li> <li>c) Évaluer la faisabilité d’adopter un arrêté sur le triage sec/humide en consultation avec les municipalités de Dieppe, Moncton et Hillsborough;</li> <li>d) Encourager le compostage résidentiel;</li> <li>e) Implanter un système de compostage municipal pour récupérer les feuilles, le gazon et autres matières organiques;</li> <li>f) Évaluer le potentiel d’implanter un système de recyclage commercial et résidentiel;</li> <li>g) Installer des poubelles avec des compartiments séparés sec/humide dans le centre-ville.</li> </ul>
<b>6. Étude du potentiel des ressources renouvelables</b> <i>(septembre 2006 à septembre 2007)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Évaluer le potentiel d’utilisation de ressources renouvelables pour rencontrer les besoins énergétiques de la municipalité;</li> <li>b) Travailler avec M Yves Gagnon de la Chaire K.C. Irving en Développement Durable et son équipe de recherche (en fonction du financement disponible);</li> <li>c) Installation d’une tour anémométrique pour mesurer les vents.</li> </ul>
<b>7. Recherche de financement</b> <i>(automne hiver 2006-2007)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Organiser des activités de levées de fonds;</li> <li>b) Recherche de financement auprès des programmes gouvernementaux ainsi que les commanditaires et partenaires potentiels dans le secteur privé;</li> <li>c) Rencontrer l’APÉCA, les responsables du programme « Lessons Learned » et autres partenaires potentiels afin de promouvoir l’idée d’établir un centre d’excellence des communautés durables à Bouctouche.</li> </ul>
<b>8. Révision du plan vert et évaluation de la première année d’implantation</b> <i>(juin 2007)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Évaluation du travail du GIV en fonction des indicateurs qui seront développée au cours de l’été 2006 afin de déterminer le taux de succès de l’application du plan vert.</li> </ul>
<b>9. Organisation d’événements qui font la promotion des initiatives de développement durable</b> <i>(septembre 2006 à juin 2007)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Évaluer le potentiel d’organiser un festival écologique pour l’été ou l’automne 2007;</li> <li>b) Évaluer le potentiel d’organiser des conférences sur les villes durables ou l’éducation relative à l’environnement.</li> </ul>

<b>10. Gestion des Neiges Usées</b> <i>(automne 2006)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Évaluer les méthodes actuelles de disposition des neiges usées;</li> <li>b) Mise sur pied d'un nouveau système de gestion (au besoin).</li> </ul>
<b>Participation des citoyens</b>	
<b>11. Développement d'outils de sensibilisation pour le Groupe d'Initiatives Vertes (GIV)</b> <i>(juin 2006 à juin 2007)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Développer un logo pour le GIV qui représente l'environnement naturel et le caractère urbain et distinct de Bouctouche;</li> <li>b) Développer une page web qui fourni des informations sur les principaux projets du GIV et de la Ville de Bouctouche en développement durable.</li> <li>c) Créer un forum en-ligne d'échange des matériaux et articles usagés;</li> <li>d) Développer un portal web sur les produits et services écologiques de la région qui sera destiné aux commerces et citoyens de Bouctouche et du Sud-Est du N.-B.;</li> <li>e) Inciter la municipalité de publier un journal trimestriel dans lequel figurent, entre autres, des informations courantes sur les projets du GIV et des autres organismes communautaires à penchant écologique.</li> </ul>
<b>12. Développement d'une stratégie de sensibilisation et de communication</b> <i>(juin 2006 à juin 2007)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Développer une stratégie pour sensibiliser les citoyens des objectifs du plan vert, de la vision du GIV, de l'importance du développement durable pour la communauté et des dossiers prioritaires tels que:  <i>la réglementation des pesticides, l'efficacité énergétique, la réduction des déchets solides et le recyclage.</i></li> </ul> <p style="margin-left: 40px;">La stratégie devrait inclure les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>b) Garder les médias à l'affût des activités du GIV et des projets de la ville;</li> <li>c) Promouvoir les projets et les activités, dites « vertes », des citoyens et des organismes de la communauté dans les médias locaux et les outils médiatiques;</li> <li>d) Publier une chronique bimensuelle de conseils environnementaux pratiques dans le Journal L'Étoile;</li> <li>e) Faire des présentations sur les activités du GIV dans les écoles Clément Cormier et Marguerite Michaud. Développer des projets de sensibilisation et de mobilisation avec les administrations scolaires et les conseils étudiants sur des projets tels que le recyclage;</li> <li>f) Promotion des campagnes et activités du GIV aux lieux de rencontre public (Marché des Fermiers) ainsi qu'aux événements régionaux et autres activités (festivals, conférences etc...);</li> <li>g) Production d'un guide des bonnes pratiques durables destinées aux entreprises et aux citoyens (à partir du matériel du programme Écovision).</li> </ul>
<b>13. La conservation de l'énergie</b> <i>(juin 2006 à juin 2007)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Fournir aux citoyens et aux entrepreneurs une liste des programmes de financement disponibles pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs maisons et de leurs entreprises;</li> <li>b) Promouvoir le co-voiturage auprès des citoyens;</li> <li>c) Évaluer le potentiel d'un système de transport en commun qui relie les communautés de la région.</li> </ul>
<b>14. Réglementation de l'utilisation des pesticides</b> <i>(automne 2006)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Évaluation des pratiques actuelles de la municipalité et des citoyens de Bouctouche;</li> <li>b) Consultation avec la Province du Nouveau Brunswick qui est présentement en lecture d'un projet de loi qui donnera officiellement l'autorité aux municipalités de réglementer l'utilisation des pesticides;</li> <li>c) Consultation avec les municipalités de la région qui ont développé des programmes de sensibilisation qui visent à réduire l'utilisation des pesticides, tels que la ville de Moncton;</li> <li>d) Consultation avec les groupes d'intérêt tels que l'arboretum Irving, le terrain de Golf Bouctouche et les compagnies de Contrôle des pestes;</li> <li>e) Adoption éventuelle d'un arrêté qui réglemente l'utilisation des pesticides;</li> <li>f) Organiser des présentations destinées aux citoyens et autres intervenants sur l'entretien biologique des pelouses;</li> <li>g) Distribution d'information sur la gestion verte des parterres et les effets nocifs des pesticides par le biais des outils médiatiques, des panneaux, des collants et des</li> </ul>

	présentations (Marché des fermiers et autre).
<b>15. La Vie Active</b> <i>(juin 2006 à juin 2007)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Publier une liste des activités récréatives offertes et la distribuer aux résidents;</li> <li>b) Offrir des camps de vacances pour les jeunes – faire des ateliers environnementaux auprès des jeunes;</li> <li>c) Maintenir le poste de coordinateur des loisirs au sein de la municipalité.</li> </ul>
<b><i>L'aménagement urbain et l'entretien des Infrastructures Vertes</i></b>	
<b>16. Les pistes cyclables et les sentiers pédestres</b> <i>(juin -septembre 2006)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>d) Consulter les autres municipalités afin d'identifier les meilleurs supports à vélo;</li> <li>e) Achat de supports à vélo et installation aux entrées des sentiers, aux institutions et aux endroits ciblés de la ville;</li> <li>f) Design et installation d'affiches qui guide les cyclistes entre les différentes pistes;</li> <li>g) Promotion du réseau des pistes cyclables dans la promotion de la Ville de Bouctouche;</li> <li>h) Travailler avec N.B. Trails et JD Irving afin de mettre sur pied un système efficace pour l'entretien des sentiers qui relie la municipalité à l'Écocentre. Irving et le Pays de la Sagouine;</li> </ul>
<b>17. La gestion de la forêt urbaine</b> <i>(juin - septembre 2006)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Planter des arbres dans la ville et autour de l'édifice municipal;</li> <li>b) Développer des lignes directrices qui incitent les développeurs à préserver les arbres lors des travaux de construction;</li> <li>c) Établir une pépinière municipale en collaboration avec les écoles afin de pousser des arbres de différentes espèces indigènes;</li> <li>d) Établir un plan de verdissement pour l'ensemble de la ville et particulièrement pour le parc industriel.</li> </ul>
<b>18. Conservation des ressources aquatiques</b> <i>(juin 2006 à juin 2007)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Travailler en collaboration avec la Marina de la Pointe au Moulin afin de réduire l'impact environnemental des installations et des usagers de la marina;</li> <li>b) Consulter le Groupe de Développement du Pays de Cocagne pour son programme de réhabilitation des fosses septiques;</li> <li>c) Identifier les sources de pollution ponctuelle et non ponctuelle dans la ville de Bouctouche</li> </ul>

## ANNEXE B

### Indicateurs de succès pour le Plan vert de la Ville de Bouctouche

<b>3.0 AMÉNAGEMENT URBAIN ET L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES VERTES</b>	
<b>3.1 L'AMÉNAGEMENT URBAIN</b>	
<b>a) Le zonage et</b>	
<b>b) les parcs et sentiers</b>	
Les milieux <u>fragiles et exceptionnels</u> de la municipalité ont été répertoriés. Des mesures de conservation ont été adoptées par le conseil municipal en concert avec la Commission d'aménagement du district de Kent.	
Un minimum de 35% du territoire de la Ville a été consacré aux <u>espaces verts</u> .	
Les <u>quartiers résidentiels</u> développés depuis juillet 2006 ont désigné <u>8% de leur superficie comme espace vert</u> .	
<b>c) La création de voies pour les vélos</b>	
Un <u>réseau de transport actif</u> , y compris des pistes cyclables, a été établi à travers la ville. Un minimum de 75% des résidences se situe à moins de 200m du réseau.	
<b>3.2 L'INFRASTRUCTURE VERTE</b>	
<b>a) La préservation des terres arables et des sols</b>	
Les <u>terres arables</u> de la ville ont été <u>inventoriées</u> . Un minimum de 50% de celles-ci est <u>désigné zones agricoles</u> dans le zonage de la ville, ce qui restreint le développement de celles-ci et qui contribue à la conservation du patrimoine naturel et culturel.	
Le <u>Marché des Fermiers</u> est d'avantage utilisé par les résidants et les visiteurs. L' <u>achalandage</u> du marché a subi une augmentation de 30% par rapport à 2006.	
<b>b) La gestion de la forêt urbaine</b>	
La Ville a adopté un <u>plan d'aménagement de la forêt urbaine</u> échelonné sur 25 ans. Le couvert forestier s'étend sur 60% de la municipalité.	
<b>c) La conservation des ressources aquatiques</b>	
Depuis juillet 2006, aucun développement n'a eu lieu à l'intérieur de la <u>zone tampon de 30 mètres</u> qui entoure les cours d'eau.	
100% des usagers de la marina de la Pointe au Moulin se servent de la station de pompage pour la vidange des eaux usées des cuves de rétention.	
<b>d) L'aménagement paysager et les jardins communautaires</b>	
Un minimum de 75% des aménagements paysagers de la ville est composés de <u>plantes indigènes</u> .	

<b>4.0 LA GESTION MUNICIPALE INTERNE</b>	
<b>4.1 Les achats et investissements municipaux</b>	
100% du papier utilisé par la Ville contient une haute teneur en <u>fibres recyclées post-consommation</u> .	
100% des <u>produits nettoyants</u> utilisés dans les bâtiments municipaux sont certifiés <u>écologiques</u> .	
En partenariat avec les autres paliers gouvernementaux ainsi que le secteur privé, la ville a mis sur pied un <u>parc éolien</u> afin de combler un minimum de 75% de ses besoins énergétiques.	
100% des bâtiments municipaux construits après 2006 intègrent des <u>technologies et des matériaux verts</u> tels que ceux qui sont prônés par le système de certification LEED.	
100% des véhicules de la <u>flotte municipale</u> achetés après le mois de juillet 2006 sont soit hybrides ou produisent des faibles émissions.	
<b>4.2 La conservation d'énergie</b>	
La Ville a subi une <u>évaluation énergétique de ses bâtiments</u> et a mis en œuvre les recommandations de cette évaluation. La ville a réduit de 20% sa consommation d'énergie par rapport à l'année 2005.	
<b>4.3 Les matières résiduelles</b>	
La Ville composte 80% des coupures d'herbes et des feuilles mortes qui sont placés au chemin par les résidants.	
100% des bâtiments municipaux sont équipés de <u>bacs de récupération</u> (papier, carton, plastiques, cartouches d'imprimantes, piles) ainsi que des <u>poubelles séparées</u> conformément au système de triage sec-humide de la Commission des déchets solides de Kent.	
<b>4.4 Les nuisances</b>	
<b>a) La réduction de l'impact des neiges usées</b>	
La Ville dispose de 100% des neiges usées selon les normes provinciales.	
<b>5.0 LA PROMOTION DES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	
<b>5.2 Le financement des activités culturelles et environnementales</b>	
La Ville organise annuellement une célébration pour le <u>jour de la terre</u> ainsi qu'un <u>festival écologique</u> composé de différentes activités culturelles et de sensibilisation environnementale.	
<b>5.3 Des incitatifs financiers pour des projets de développement verts</b>	
À partir de 2006, 50% des développements incorporent des technologies et des pratiques éco-efficace.	
<b>6.0 LA PARTICIPATION DES CITOYENS</b>	

<b>6.1 La conservation d'énergie</b>	
Au cours des 5 premières années suivant l'adoption du Plan, un minimum de 20% des résidences et des entreprises de la municipalité ont subi une <u>évaluation d'efficacité énergétique.</u>	
10% des résidents de Bouctouche qui travaillent à Moncton se servent du transport en commun.	
<b>6.2 La Conservation de l'eau</b>	
La municipalité a réduit de 15% son utilisation d'eau par rapport à 2005.	
<b>6.3 Les pesticides</b>	
La ville a adopté un <u>arrêté</u> qui interdit <u>l'utilisation des pesticides</u> sur 100% des terrains situés dans les limites de la municipalité.	
<b>6.4 Les matières résiduelles</b>	
100% des déchets sont triés selon le programme <u>sec/humide.</u>	